

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 28 avril 2026, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **4 mai 2026** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick CASAGRANDE.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 63

Nombre de conseillers absents à la séance : 1

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 4

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Patrick CASAGRANDE, Patrick BOISSET, Isabelle LANTUEJOL, Aymeric FAIVRE, Bernadette GINEZ, Louis ESTEVES, Audrey CORNET-VARGAS, Philippe FABRE, Catherine MANHEVAL, Christian POULHES, Céline MAS, Jean-Pierre CAVANIE, Stéphanie ROUCHET, Michel ANDRIEU, André ARNAL, Jean-François BARRIER, Didier BERGERON, Isabelle BERGHEAUD, Nathalie BESSIERES, Emmanuel BILLOUX, Nicolas BONNET, Jean BOUNIOL, Edwige CAMBOU-FREYSSAC, Mélissa CLEMENT, Nathalie CLUSE, Laurent COURCHINOUX, Natacha DELFAU, Patrick DELORT, Emmanuel ESTEVES, Sylvain FONTALIVE, Robert FONTUGNE, Stéphane FRECHOU, Nathalie GARDES, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Thierry LEYMARIE, David LOPEZ, Léa MARRE, Magali MAUREL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Jean-Paul NICOLAS, Gilbert NUMITOR, Marie-José ORTIGUES, Jean-Pierre PICARD, Gérard PRADAL, Sébastien PRAT, Jean-Louis PRAX, Jean-François RAMOND, Georges RAMOS, Caroline REVEILLOU, Marie-Agnès ROCH, Geneviève ROLLAND, Benjamin ROUME, Valérie RUEDA, Djouma SALMI, Hervé SEGUIS, Valérie SEMETEYS, Marie-Hélène SERONIE, Sandrine TAILLEFER-PATRIER, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc DONEYS (représenté par Valérie SEMETEYS), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Laurent MARTRES (représenté par Stéphanie ROUCHET), Didier VAILLE (représenté par Audrey CORNET-VARGAS)

ETAIT ABSENT(E) :

Roger BARRIER

Monsieur Nicolas BONNET a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2026_078 : ADMINISTRATION GENERALE / DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS D'AURILLAC AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE

Rapporteur :

Par arrêté n° 2013-509 du 17 avril 2013, le Préfet du Cantal a créé le Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (BACC). À la suite de la fusion de 4 de ses 6 membres fondateurs pour former la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, fusion actée par arrêté préfectoral n° 2016-1100 du 16 décembre 2016, celui-ci est aujourd'hui composé de 3 EPCI.

Le Syndicat Mixte du SCoT du BACC est un syndicat mixte dit « fermé » relevant des dispositions des articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ses compétences, conformément à ses statuts en vigueur, recouvrent, outre l'élaboration, le suivi et la mise à jour du SCoT, l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) ainsi que l'élaboration et le suivi du Contrat Local de Santé.

Le Syndicat Mixte est administré par un Comité composé de 28 titulaires et de 19 suppléants désignés par ses trois EPCI membres. Aurillac Agglomération y est ainsi représentée par 18 délégués titulaires et 9 délégués suppléants. Ceux-ci doivent être choisis parmi les membres du Conseil Communautaire ou de l'un des Conseils municipaux des communes rattachées à Aurillac Agglomération.

Après avoir donné lecture des articles L.5211-7 et L.5211-8 du CGCT, Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L.2122-7 du même code auquel renvoie l'article L.5211-7

susdit, ces délégués sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président invite les élus souhaitant être candidat ou désirant faire connaître le nom d'un candidat conseiller municipal aux fonctions de délégué au sein du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie à se déclarer, étant entendu qu'un scrutin doit être organisé pour chacun des délégués à désigner.

Délégué(e)s titulaires :

Sont candidat(e)(s) :

- Madame Audrey CORNET-VARGAS,
- Monsieur Patrick CASAGRANDE,
- Madame Catherine MANHEVAL,
- Madame Stéphanie ROUCHET,
- Monsieur Patrick BOISSET,
- Monsieur Emmanuel ESTEVES,
- Madame Maryline MONTEILLET,
- Madame Céline MAS,
- Monsieur Aymeric FAIVRE,
- Madame Bernadette GINEZ,
- Monsieur Louis ESTEVES,
- Monsieur Benjamin ROUME,
- Madame Evelyne LADRAS,
- Monsieur Jean-François BARRIER,
- Monsieur Jean-Michel FAUBLADIER,
- Monsieur André ARNAL,
- Monsieur Hervé SEGUIS,
- Madame Isabelle LANTUEJOUL.

Délégué(e)s suppléant(e)s

Sont candidat(e)(s) :

- Monsieur Thierry BRETOME,
- Monsieur Christian POULHES,
- Monsieur Jean-Pierre CAVANIE,
- Monsieur Laurent COURCHINOX,
- Monsieur Patrick DELORT,
- Monsieur Philippe FABRE,
- Madame Nathalie GARDES,
- Monsieur Robert FONTUGNE,
- Monsieur Jean-Luc DONEYS.

Une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes à pourvoir, Monsieur le Président propose de procéder à un scrutin public à main levée. Ces modalités de vote sont acceptées à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de déclarer élus en qualité de délégué(e)s titulaires :

- Madame Audrey CORNET-VARGAS,
- Monsieur Patrick CASAGRANDE,

- Madame Catherine MANHEVAL,
- Madame Stéphanie ROUCHET,
- Monsieur Patrick BOISSET,
- Monsieur Emmanuel ESTEVES,
- Madame Maryline MONTEILLET,
- Madame Céline MAS,
- Monsieur Aymeric FAIVRE,
- Madame Bernadette GINEZ,
- Monsieur Louis ESTEVES,
- Monsieur Benjamin ROUME,
- Madame Evelyne LADRAS,
- Monsieur Jean-François BARRIER,
- Monsieur Jean-Michel FAUBLADIER,
- Monsieur André ARNAL,
- Monsieur Hervé SEGUIS,
- Madame Isabelle LANTUEJOUL ;

- de déclarer élus en qualité de délégué(e)s suppléant(e)s :

- Monsieur Thierry BRETHOME,
- Monsieur Christian POULHES,
- Monsieur Jean-Pierre CAVANIE,
- Monsieur Laurent COURCHINOX,
- Monsieur Patrick DELORT,
- Monsieur Philippe FABRE,
- Madame Nathalie GARDES,
- Monsieur Robert FONTUGNE,
- Monsieur Jean-Luc DONEYS ;

pour représenter Aurillac Agglomération au sein du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie ;

- d'autoriser ses représentants à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées au sein du Syndicat Mixte du SCoT BACC, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Président dudit Syndicat.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Patrick CASAGRANDE

Le Secrétaire de séance,

Nicolas BONNET